



Dominique Orliac réitère son opposition au gaz de schiste

Dominique Orliac, députée du Lot, est intervenue lors de la discussion générale sur la proposition de loi portant adaptation du code minier au droit de l'environnement qui a lieu le mardi 24 janvier à l'Assemblée Nationale.

A cette occasion, la députée s'est **clairement exprimée pour « une interdiction totale de toute forme d'exploration et d'exploitation de tous les hydrocarbures non conventionnels, y compris des gaz de schiste »**. Elle **réitère ainsi la position qu'elle a adoptée depuis 2011** lors des débats de la loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste par fracturation hydraulique et pendant lesquels elle avait considéré que « la seule interdiction d'une technique, la fracturation hydraulique, n'était pas à la hauteur des enjeux. » Elle a ainsi rappelé que « les rapports d'experts ne laissent aucun doute sur les dangers sanitaires et environnementaux et les risques pour les populations. Dans un département rural comme le Lot, ils sont insupportables pour les habitants dont la ressource la plus précieuse est la qualité d'une vie à proximité d'une nature respectée et protégée. »

Dans son intervention, Dominique Orliac a également abordé la question de « démocratie écologique » en exigeant « l'instauration d'une véritable participation du public en amont de tout processus décisionnel et que la décision ultime revienne aux populations concernées »